



ACADÉMIE  
D'AMIENS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PACTE 1<sup>ER</sup> DEGRÉ  
DIRECTEURS D'ÉCOLE

# Le pacte au service des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires

## 1<sup>er</sup> degré

Objectifs, mise en œuvre, calendrier  
relatifs aux **professeurs des écoles**





# SOMMAIRE

**Pacte et socle** Ce qui change à la rentrée 2023

**Socle** Professeur, un métier mieux reconnu financièrement

**Pacte** Professeur, une mission qui évolue pour transformer l'école  
Des missions complémentaires rémunérées sur la base du volontariat

1. Missions portant sur des activités pédagogiques en présence des élèves
  - 1.1. Au collège
  - 1.2. Dans mon école
2. Missions annualisées pour accompagner les projets de l'école et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Le calendrier



# Ce qui change à la rentrée 2023

## OBJECTIFS

MIEUX RECONNAÎTRE  
L'ENGAGEMENT  
DES PROFESSEURS

AMÉLIORER  
LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC  
DE L'ÉDUCATION

- Augmentation de la rémunération de tous les professeurs
- Accélération du **déroulement de carrière**
- Renforcement de l'**attractivité des missions complémentaires** effectuées sur la base du volontariat

Socle

Pacte

- Du soutien renforcé pour les élèves d'élémentaires en difficulté
- En 6<sup>e</sup> > des **sessions hebdomadaires de soutien ou d'approfondissement** en français ou en mathématiques + des ateliers d'accompagnement au travail personnel (**Devoirs faits**) **obligatoires en classe de 6<sup>e</sup>**.
- **Des stages de réussite** lors des vacances scolaires proposés en plus grand nombre pour les familles volontaires
- + au collège et lycée : en cas d'absence, des professeurs remplacés plus largement et plus rapidement



# Professeur : un métier mieux reconnu financièrement

## Socle : une HAUSSE DE SALAIRE SANS CONDITION pour tous

- ↳ **Doublement du montant de la prime statutaire (ISOE / ISAE) perçue par tous les professeurs et personnels d'éducation et d'orientation (min. + 1300 € brut/an)**
- Une **rémunération supérieure à 2 000 € nets par mois** pour tous les professeurs titulaires en début de carrière
  - Extension du bénéfice de la **prime d'attractivité aux professeurs stagiaires (+ 930 € brut/an)**
  - Revalorisation de la **rémunération des professeurs contractuels**

## Une CARRIÈRE AUX PERSPECTIVES AMÉLIORÉES

- ↳ Des **promotions facilitées** à la hors classe et à la classe exceptionnelle
- Une meilleure **prise en compte de l'expérience professionnelle** en cas de **reconversion** vers le métier d'enseignant



# Professeur : une mission qui évolue pour transformer l'École

**Pacte** : des **MISSIONS COMPLÉMENTAIRES RÉMUNÉRÉES**  
sur la base du **VOLONTARIAT**

## 2 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

RENFORCER LES  
APPRENTISSAGES AU  
SERVICE DES PROGRÈS  
DES ÉLÈVES

MIEUX LES ACCOMPAGNER  
TOUT AU LONG DE  
LEUR PARCOURS SCOLAIRE

# Pacte : des missions complémentaires rémunérées sur la base du volontariat

## 2 FAMILLES DE MISSIONS

### Activités PÉDAGOGIQUES en présence d'élèves

- Interventions en collège**
- Heure hebdomadaire de **soutien en français et mathématiques** en 6<sup>e</sup> [1 mission = 18 h]
  - Devoirs faits** [1 mission = 24 h]

- Dans mon école**
- Soutien renforcé** aux élèves en difficulté [1 mission = 24 h]
  - Stages de réussite** pendant les vacances [1 mission = 24 h]

### Missions annualisées pour améliorer le fonctionnement des écoles

- Coordination et mise en œuvre des **projets pédagogiques innovants** (type CNR)
- Appui à la prise en charge **d'élèves à besoins particuliers**



# Pacte : des missions complémentaires rémunérées sur la base du volontariat

## 1 mission de pacte

- **1 250 €** par mission et par an **défisialisés et désocialisés**
- Au choix parmi les 6 missions ci-contre
- Avec une **priorité donnée à l'intervention pour du soutien auprès d'élèves de 6<sup>e</sup>**

- Heure hebdomadaire de **soutien en français et mathématiques** en 6<sup>e</sup> [1 mission = 18h]
- Devoirs faits** au collège [1 mission = 24 h]
- Soutien renforcé** aux élèves en difficulté [1 mission = 24 h]
- Stages de réussite** pendant les vacances [1 mission = 24 h]
- Coordination et mise en œuvre des **projets pédagogiques** innovants (type CNR-Notre école)
- Appui à la prise en charge **d'élèves à besoins particuliers**

## Maximum 3 missions cumulables par personne

- Soit un maximum de **3750 € / an** défisialisés et désocialisés
- La même mission peut être choisie plusieurs fois par un même enseignant



# 1. Missions portant sur des activités pédagogiques en présence des élèves

AU COLLÈGE :

PARTICIPER À LA  
NOUVELLE 6<sup>E</sup>

DANS MON ÉCOLE :

ACCOMPAGNER LES  
ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ



# L'heure de soutien en 6<sup>e</sup> (mission prioritaire)

18 heures/an  
1 250 €  
(= 69,5 €/h)

À compter de la rentrée 2023, **tous les élèves de 6<sup>e</sup>** bénéficieront **hebdomadairement** d'une heure de soutien ou d'approfondissement. Cette heure sera dispensée et par des professeurs du collège et **par des enseignants volontaires du 1<sup>er</sup> degré**.

En tant que professeur des écoles, vous êtes invités à intervenir :

- sur les sessions de soutien en classe de 6<sup>e</sup> ;
- en **français ou en mathématiques** sur des compétences précises, identifiées par les professeurs de la classe sur la base des repères de progression annuels ;
- en **coordination** régulière avec les professeurs du collège ;
- auprès de **petits groupes d'élèves** constitués en fonction de leurs besoins spécifiques (groupes et contenus définis lors du conseil de cycle 3 ou d'une réunion dédiée en juin 2023 et ajustés le cas échéant en fonction des résultats des évaluations de début de 6<sup>e</sup>) ;
- sur des **créneaux horaires inscrits à l'emploi du temps des élèves** et définis par la direction du collège, en fonction de la disponibilité de l'ensemble des enseignants volontaires (par ex. mercredi matin, pause méridienne ou autre organisation définie localement) ;
- la composition des groupes a vocation à évoluer par période/trimestre, en fonction de l'évolution des besoins des élèves.

## Qui ?

- Professeur des écoles des cycles 1, 2 et 3
- PEMF (professeur des écoles maître-formateur)
- Professeur spécialisé dont FLS (français langue seconde)



## Devoirs faits

24 heures/an  
1 250 €  
(= 52 €/h)

À compter de la rentrée 2023, **tous les élèves de 6<sup>e</sup>** bénéficieront obligatoirement **d'une heure par semaine de Devoirs faits**, inscrite comme tel à leur emploi du temps.

- Aide au travail personnel de l'élève
- Heure mise en place selon des modalités définies par le collège
- Dans l'enceinte du collège ou, pourquoi pas, dans les écoles du secteur en lien avec le collège

### Qui ?

- Professeur des écoles des cycles 1, 2 et 3
- PEMF (professeur des écoles maître-formateur)
- Professeur spécialisé dont FLS (français langue seconde)



## Soutien pédagogique

Cette mission vient **en complément des APC** :

- **soutien renforcé** sur les enseignements fondamentaux ;
- prioritairement pour les élèves de niveau élémentaire en difficulté (cycles 2 et 3) : les élèves de maternelle ne sont pas concernés
  - Éducation prioritaire : priorité au CE2, CM1 et CM2 pour accompagner la sortie du dédoublement et mieux anticiper l'entrée au collège, à l'appui de l'analyse des besoins aux évaluations de CM1 ;
  - hors EP : priorité aux cycles 2 et 3 à l'appui de l'analyse des besoins aux évaluations (CP, mi-CP, CE1, CM1) ;
- Au moment et selon le format le mieux adapté aux besoins des élèves.

### Qui ?

- Professeur des écoles des cycles 1, 2 et 3
- PEMF (professeur des écoles maître-formateur)
- Professeur spécialisé dont FLS (français langue seconde)



## Stages de réussite

- Pendant les **congés scolaires** (vacances de la Toussaint, de printemps, dernière semaine d'août)
- Pour les élèves les moins favorisés qui en ont besoin
- Quel que soit le niveau d'enseignement
- Avec l'accord des familles
- En **français ou en mathématiques**
- Des objectifs ciblés sur des compétences précises, identifiées par les professeurs de la classe
- Bonne pratique : pour les élèves qui entrent en 6<sup>e</sup>, organiser le stage de réussite dans un collège

A savoir : les évaluations nationales de début d'année mettent en exergue une baisse des connaissances des élèves à la suite la période estivale, particulièrement pour les élèves de l'éducation prioritaire. Les stages de réussite organisés la dernière semaine d'août constituent ainsi un bon outil pour répondre à cet enjeu.

Voir la note DEPP : <https://www.education.gouv.fr/alors-que-l-annee-de-cp-permet-de-reduire-les-ecarts-de-performances-entre-secteurs-de-scolarisation-377876>

### Qui ?

- Professeur des écoles des cycles 1, 2 et 3
- PEMF (professeur des écoles maître-formateur)
- Professeur spécialisé dont FLS (français langue seconde)



## **2. Missions annualisées** **pour accompagner les projets de l'école** **et la prise en charge des élèves** **à besoins éducatifs particuliers**



# Coordination et mise en œuvre de **projets** pédagogiques innovants

- Coordination et prise en charge des **projets pédagogiques innovants portés par l'école**, notamment dans le cadre de la démarche « *Notre école, faisons-la ensemble* », suivi des indicateurs de réussite

## Qui ?

- Professeur des écoles des cycles 1, 2 et 3
- PEMF (professeur des écoles maître-formateur)
- Professeur spécialisé dont FLS (français langue seconde)



# Appui à la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs particuliers

Personne ressource en faveur de l'inclusion scolaire :

- **en soutien des équipes pédagogiques**, des directions d'école notamment sur les élèves en situation de handicap ;
- en lien avec le PIAL et l'enseignant référent pour la scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- au moins un par circonscription.

## Qui ?

- Un enseignant spécialisé ou qui souhaite se spécialiser



# Calendrier



## Concertation et répartition Mai – juin 2023

### Courant mai :

- Détermination des besoins et priorités de l'école et des missions nécessaires pour y répondre
- Recensement des professeurs volontaires pour intervenir en collège et /ou à l'école en lien avec l'IEN de circonscription

### Début juin :

- Le DASEN informe chaque école des moyens mis à disposition dans le cadre du PACTE

### Courant juin :

- En lien avec l'IEN de circonscription, répartition des missions entre les enseignants volontaires

### Fin juin :

- Présentation en conseil d'école

## Suivi et évaluation Année scolaire 2023-2024

### Début septembre :

Ajustements de rentrée

- Rédaction des lettres de mission (cosignée : enseignant, IEN, directeur + principal de collège le cas échéant)

### Au cours de l'année :

- Ajustements éventuels des missions

### Deuxième trimestre :

- point d'étape (évaluation, bilan)
- anticipation / estimation des besoins pour l'année N+1, selon les modalités détaillées précédemment

### Juin 2024 :

- bilan N et projet N+1 présentés au conseil des maîtres et transmis aux DSDEN